

LA BONNE DISTANCE, C'EST LA PRUDENCE !

Des conseils simples à suivre sur toute la ligne

Enedis et RTE mettent tout en œuvre pour renforcer la sécurité électrique aux abords des ouvrages électriques. Pour votre sécurité, restez vigilant, n'approchez jamais ces sources électriques.

Chantiers ou élagage, travaux agricoles, pêche, loisirs nautiques ou aériens, ... autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques. **Nos conseils :**

1. Prenez le temps d'observer votre environnement avant de commencer toute activité,
2. Restez éloignés des ouvrages électriques (vous et votre matériel),
3. Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contactez le numéro d'urgence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité.
Et surtout ne touchez pas les pylônes, ni les câbles, même tombés au sol. C'est le rôle de nos équipes d'intervenir en toute sécurité.

Si malgré tout, un accident survenait, voici par ordre chronologique **les mesures** à prendre :

1. Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident.
2. Pour éviter d'être vous-même électrisé/électrocuté, **ne touchez pas la personne, si elle est encore en contact avec l'ouvrage électrique.**
3. **Alertez** en appelant le 18 (pompiers), le 15(SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'urgence unique européen)
4. Pour signaler une situation dangereuse, appelez le 09 726 750 suivi des deux chiffres du département (appel non surtaxé).



Retrouvez joint au mail, les conseils par thème.